

A partir du 1^{er} janvier 2016 : du changement du côté de vos poubelles !

3 gestes simples :

Mieux trier, des économies réalisées

1. Un **nouveau bac à puce** pour la collecte des produits résiduels ultimes
2. Un **bac pour le papier/carton** (votre ancien bac à puce)
3. Tous les « **corps creux** » collectés ensemble : les **emballages en métal** sont à déposer dans le sac transparent, **avec** les bouteilles plastiques. Le centre de tri se charge de trier ensuite les matériaux.

Attention, il est rappelé que **seuls les EMBALLAGES** en métal seront collectés ! Pour les autres objets en ferraille (ustensiles de cuisine, matériel de bricolage, etc.), il faudra les déposer à la tri-mobile ou à la collecte annuelle en porte à porte.

SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA PORTE D'ALSACE :

Audrey BAEHLER-LINDECKER – Coordinatrice Technique
et Administratif environnement@cc-porte-alsace.fr



03 89 07 24 24



GUIDE DU TRI 2016 – Collectes en Porte à porte

1. Résiduels ultimes (ordures ménagères)



2. Papiers et Cartons



3. Emballages acier et alu - - Tétras Bricks - Bouteilles et flacons plastiques



Toutes les informations seront disponibles dans votre calendrier de tri 2016 !